

Département des Yvelines
 Arrondissement de Rambouillet
 Canton de d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
 LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
 Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation :

24 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **9**

Nombre de membres présents : **6**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres non excusés :
néant

Nombre de membres votants : **7**

Objet :

**Activité Gym Séniors – Tarifs
 et convention de prestation
 de services**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 octobre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Danielle **Descombes**, Hélène **Jean-Baptiste**, Françoise **Soulaire** représentant le Conseil municipal,
 Patricia **Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Anne **Prettre** représentant les personnes âgées

Étaient absente excusée : Corinne **Manchon**, Josiane **Hanks (pouvoir à Mme Danielle Descombes)**, représentant l'Union Départementale des Associations des Familles, Nelly **Dufour**, représentant les personnes Handicapées,

Secrétaire de séance : Danielle DESCOMBES

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale que l'atelier « Gym séniors » est proposé aux seniors tremblaysiens de 65 ans et plus.

Le tarif annuel à compter du 1^{er} septembre 2024 est de **200€** pour les séniors tremblaysiens. Le règlement se fera au trimestre.

Madame la Présidente propose, afin que les seniors Tremblaysiens puissent pratiquer cette activité, de leur faire bénéficier d'un tarif dégressif, au même titre que les autres activités, en appliquant le barème, présenté ci-dessous, en fonction de l'imposition sur les revenus du foyer de l'année N-1. Le règlement se fera au trimestre.

	Participation	
	C.C.A.S.	des foyers
Tranche 1 : de 0 € à 600,00 €	50 %	50 %
Tranche 2 : de 601,00 à 950 €	40 %	60 %
Tranche 3 : de 951 € à 1900 €	30 %	70 %
Tranche 4 : à partir de 1 901 €	20 %	80 %

Soit à l'année :

La tranche 1 : 100 €
 La tranche 2 : 120 €
 La tranche 3 : 140 €
 La tranche 4 : 160 €

Il sera demandé aux participants de transmettre l'avis d'imposition ou les avis d'imposition du foyer sur les revenus de l'année N-1 à la mairie. Si ce document n'est pas fourni, la totalité de la prestation sera facturée.

Elle indique que des séniors extérieurs pourraient éventuellement s'inscrire sous réserve des places disponibles et propose le tarif suivant 200 € à compter du 1^{er} septembre 2024.

Elle informe l'assemblée qu'une convention de prestation de services sera établie entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'intervenante de l'atelier Gym Séniors, celle-ci précisera les modalités financières et d'organisation à compter du 1^{er} septembre 2024, dans laquelle seront également indiquées les modalités d'utilisation des salles municipales, suivant un calendrier préétabli.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Donne son accord pour appliquer les tarifs précités ci-dessus.

Accepte les modalités précitées ci-dessus.

Demande que l'animateur indépendant transmette en début d'année scolaire une liste des adhérents comportant les noms, prénoms, adresses et tarifs pratiqués,

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

**Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 7 octobre 2024**

**La Présidente,
Françoise CHANCEL**

**Publiée par affichage en Mairie 10 octobre 2024
Reçue à la Préfecture le 10 octobre 2024**

